



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU lundi 7 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 7 février à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

| | |
|---------------------|----|
| - Afférents | 19 |
| - En Exercice : | 19 |
| - Présents : | 16 |
| - Ayant pris part : | 18 |

Date de convocation
31/01/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M ; Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Melle Gaëlle POUSTOMIS ; M Alain JAMMES ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/01/2022

Excusés représentés : Mme Mélanie BOCCALON représentée par Monsieur Jean François COMBELLE et Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Madame Dominique GODOT RAMADE

Excusé : Mme Pauline MARCOU MADER.

Monsieur CAMP Daniel a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-20: Réfection toiture école St Martin + création d'un WC PMR

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, expose que la toiture de l'ancienne école de Saint Martin de Calmés doit être refaite et par la même occasion un WC PMR sera créé.

Le montant total des travaux s'élèverait à 26 985.40 € HT et à 32 382.48 € TTC.

Monsieur Jean MARTINEZ propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil Régional et départemental du Tarn, le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Etat (D.E.T.R.) 30 % | 8 095.62 € |
| Conseil départemental 50 % | 13 492.70 € |
| Autofinancement 20 % | <u>5 397.08 €</u> |
| Total H.T. | 26 985.40 € |
| T.V.A. 20 % | 5 397.08 € |
| Total T.T.C. | 32 382.48 € |

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 26 985.40 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération réfection toiture école St Martin et création d'un WC PMR

- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 30 % et du Département à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

